

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. GÉRARD GAZAY**

OBJET : Provence Tourisme : subvention de fonctionnement 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L132-2 du code du tourisme, l'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme est chargée, sous l'autorité du Conseil départemental, de préparer et mettre en œuvre la politique touristique des Bouches-du-Rhône.

Sa mission englobe le développement, l'aménagement, la promotion et la communication touristique du Département.

Les relations entre le Département et Provence Tourisme sont actuellement régies par la convention-cadre 2018-2021 approuvée par la délibération n°271 de la Commission permanente du 15 décembre 2017 et signée le 8 mars 2018.

En 2019, Provence Tourisme a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 4 301 000 € en application de la délibération n°79 du 5 avril 2019.

Pour 2020, l'association présente une demande de subvention identique de 4 301 0000 € pour équilibrer son budget de fonctionnement prévisionnel.

Cette demande de subvention porte sur un programme d'actions annuelles qui s'articulent comme suit :

- Des actions transversales, dont :
 - o Le 5^{ème} schéma départemental du tourisme et des loisirs dont l'objectif est de formaliser la poursuite du travail de valorisation de l'offre touristique des précédents schémas, tout en ouvrant de nouveaux axes de progrès autour de la recherche de l'excellence, de l'expérience et des filières concurrentielles à forte valeur ajoutée, en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille, qui depuis la loi MAPTAM, exerce les compétences de « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »,
 - o Le partenariat avec Aix Marseille Métropole : en 2020, une organisation actualisée du tourisme met en œuvre une nouvelle gouvernance pour les Offices de Tourisme sur le territoire. Provence Tourisme, comme convenu dans l'agenda métropolitain réalisé en 2018, poursuivra l'accompagnement et l'animation de ce travail collaboratif en partenariat avec le pôle développement économique, attractivité & promotion internationale, en apportant son expertise, son appui technique et en coordonnant les programmes du projet touristique validé par les élus métropolitains.

- Le projet Emploi : suite aux États Généraux de Provence, Provence Tourisme a été missionnée pour développer l'emploi touristique. En 2020, il s'agira de poursuivre la dynamique engagée, notamment avec le programme de valorisation des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, auprès des collégiens et du grand public, en liaison avec la dynamique amorcée par MPG2019. Provence Tourisme continuera d'être présente aux rendez-vous de l'emploi organisés par les services du Département.
- Des actions autour de l'innovation :
 - Le projet d'incubateur tourisme,
 - La poursuite du dispositif « Flux vision tourisme », qui intègre des focus sur l'activité croisière maritime et fluviale, l'activité aéroportuaire, celle des bassins touristiques départementaux et ceux des contrats de destination Art'S de Vivre en Provence.
- Des actions d'accompagnements et de structuration de l'offre :
 - L'accompagnement des porteurs de projets touristiques, institutionnels, privés et offices de tourisme, grâce au service TEMA,
 - L'amélioration du cadre de vie par le fleurissement des villages, la valorisation des paysages, et le maintien du label « Département fleuri » obtenu en 2014,
 - L'accompagnement des collectivités dans le cadre de la taxe de séjour et l'application de la taxe additionnelle départementale,
 - La structuration d'un « pôle gastronomie de Provence » dans le cadre de la recherche d'un lieu emblématique,
 - La promotion du projet fluvestre provençal dénommé "Provence Fluviale" et la participation au pilotage en vue de fédérer les acteurs, élaborer un plan marketing et développer une offre touristique dédiée.
- Des actions de promotion et de valorisation :
 - La médiatisation internationale de la destination « Provence » dirigée en fonction des filières à forte valeur ajoutée,
 - La communication digitale à l'échelle du territoire avec l'écosystème digital complet MyProvence.fr. Les enjeux 2020 reposent sur les axes suivants : promotion et production de contenus digitaux et visuels,
 - Le contrat de destination Provence, signé en 2015 pour 3 ans, reconduit en 2018, qui positionne la Provence parmi les 20 destinations clés de la France, permet un travail partenarial en synergie avec les acteurs du territoire afin de continuer une communication globalisée de la destination.

Au-delà de ses actions traditionnelles en matière de promotion, de conseil et d'accompagnement, Provence Tourisme assurera également pour l'année 2020, le pilotage d'un événementiel nourri de la dynamique amorcée en 2019 autour de la thématique « MPG Année de la gastronomie ».

Ces événements qui auront lieu à l'automne ont pour objectif de développer et valoriser la filière de la gastronomie, fondamentale en raison de ses liens avec la filière agricole, la culture, la santé publique et un certain art de vivre, facteur d'attractivité et de fréquentation touristique du territoire.

L'enjeu est de positionner la Provence parmi les destinations touristiques gastronomiques incontournables en faisant de nos richesses culinaires un atout majeur. L'intégralité des actions menées par Provence Tourisme seront teintées « gastronomie ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL